

INFORMATION

TARIFICATION ET

AIDES 2026

Mise en place de la nouvelle grille tarifaire au 1er janvier

Tarifs : Modification de la grille tarifaire des mercredis et des vacances scolaires applicables selon les revenus de référence transmis à l'Accueil de Loisirs

Droits et prestations: Les documents sont à transmettre au service pour bénéficier des aides financières et d'une tarification adaptée aux revenus de référence

Frais de garde d'enfant hors domicile : Demander une attestation de présence pour bénéficier du crédit d'impôt

Condition : Avoir **moins de 6 ans** le 1^{er} janvier de l'année d'imposition



MAIRIE SAINTE FEYRE

Place de la Mairie
23 000 SAINTE FEYRE

Tél. : 05 55 80 00 17

Courriel : secretariat@sainte-feyre.fr

Site : www.sainte-feyre.fr



ACCUEIL DE LOISIRS SAINTE FEYRE

9 Place Saint Hubert
23 000 SAINTE FEYRE

Tél. : 05 87 07 03 78

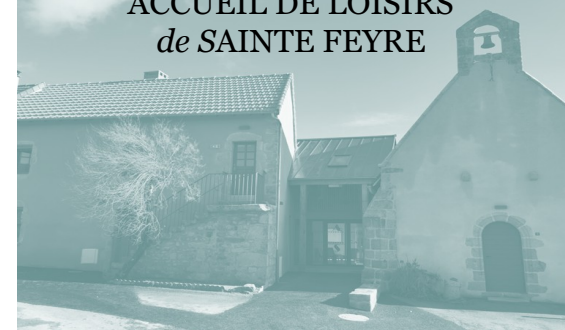
Courriel : alsh@sainte-feyre.fr

Facebook :

« Accueil de loisirs Les petits loupiots »



ACCUEIL DE LOISIRS de SAINTE FEYRE



INFORMATION Tarifs 2026

Mise en place de la
'grille tarifaire' de
l'Accueil de Loisirs à
compter du 1^{er} janvier 2026

SOMMAIRE :

- Les tarifs 2026
- Les aides aux vacances et aux temps libres (Alsh)
- Les conditions générales
- Le Quotient Familial

VOTRE Accueil de Loisirs
SAINTE FEYRE

Informations et
renseignements
05 87 07 03 78





Modification tarifaire sur les accueils extrascolaires

Mise en place de la nouvelle grille tarifaire sur nos accueils conventionnés avec la CAF de la creuse :

- Tarification modulée pour les familles en fonction des revenus
- Participation aux frais de fréquentation des accueils de loisirs
- Pour les familles bénéficiaires, l'aide est directement déduite de la facture
- Rendre les tarifs accessibles à tous,

Mail : accesauxdroits@caf23.caf.fr

AIDES AUX VACANCES ET AUX TEMPS LIBRES (ALSH)

Les aides sont soumises à conditions de revenus.

- Pass vacances : Participation aux frais de séjours, utilisable sur 12 jours maximum
- Pass temps libres : Participation aux frais de fréquentation des accueils de loisirs, utilisable les mercredis et vacances scolaires,

Le paiement : l'aide est directement déduite de la facturation aux familles

CONDITIONS GENERALES

Pour les familles allocataires CAF de la creuse, fournir* à l'Accueil de Loisirs:

- L'attestation précisant le quotient familial
- L'attestation Pass Temps Libre
- L'Attestation Pass vacances

Pour les familles non allocataires, fournir * à l'Accueil de Loisirs:

- Le dernier avis d'imposition pour permettre de calculer votre quotient familial

LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Il est calculé en fonction des revenus de la famille et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition.

- Le **Revenu fiscal de référence** : revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses.
- Le **Nombre de parts fiscales** : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

* Les documents de la CAF sont obligatoires pour bénéficier des aides et doivent être fournis en début d'année civile et pour tout changement de situation.

TARIFS DES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES *

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
Coefficient Familial (QF)	Journée	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée
de 0 à 430:	5.16 €	2.58 €	6.56€	3.28 €
de 431 à 640	6.56 €	3.28 €	8.78 €	4.39 €
de 641 à 855	8.78 €	4.39 €	11.00 €	5.50 €
de 856 à 1070	11.00 €	5.50 €	12.32 €	6.16 €
+1070	13.94 €	6.97 €	15.36 €	7.68 €
Repas			3.59	

TARIFS « SUPPLÉMENTS EXCEPTIONNELS POUR LES SORTIES ET LES STAGES »

Inférieur à 5.00 € par séance	1.62 €
De 5.00 € à 10.00 € par séance	2.42 €
De 10.00 € à 15.00 € par séance	3.84 €
De 15.00 € à 25.00 € par séance	7.98 €
Supérieur à 25.00 € par séance	9.19 €

TARIFS PERISCOLAIRE

	Repas	Accueil Matin/Soir	Accueil Midi
Enfant	3.49 €	1.69 €	0.10€
Adulte	8.08 €		
Adulte AESH	3.49€		

*La journée et la 1/2 journée sont présentées sans repas, il sera appliqué et ajouté le tarif repas si votre enfant mange au restaurant scolaire